

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES SERVICES DOMIANIM

Article 1 - A propos du site Domianim

Le site Domianim est un site de l' EIRL GROSFILLEY DOMIANIM au capital social de 2000 euros dont le siège social est situé au 40 Avenue Lucien Servanty 31700 Blagnac et immatriculée au RCS de Toulouse sous le Numéro 47773126900031.

Le Gérant est Monsieur Fabrice GROSFILLEY.

Article 2 - Champs d'application

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des opérations réalisées par le biais de notre site. Ces Conditions Générales d'Utilisation sont accessibles à tout moment sur ce site internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. Les services présentés sur le présent site Internet sont proposés pour le territoire suivant : France.

Article 3 - Capacité juridique

Pour utiliser nos services, vous devez impérativement être majeur et en capacité de conclure des contrats.

Article 4 - Respect de l'intégrité du site

En utilisant le site « Domianim » et ses services, vous vous interdisez de :

- Modifier le contenu des annonces et plus généralement de manipuler de quelque manière que ce soit le contenu du site;
- Distribuer des virus ou d'autres technologies susceptibles de nuire à notre site ou aux intérêts ou à la propriété d'utilisateurs du site;
- Et plus généralement, toute action susceptible de porter atteinte à l'intégrité de notre site, de l'endommager ou d'exposer notre responsabilité vis-à-vis d'autres utilisateurs ou des tiers.

Article 5 – Réservations

5.1. Comment effectuer une réservation

Etape 1 : Le client, selon ses besoins, remplit un formulaire « je cherche une famille d'accueil » ou téléphone au 0561409217. La planificatrice de l'entreprise a toujours un échange détaillé avec le client pour avoir un accompagnement personnalisé du séjour de son animal de compagnie.

Etape 2 : une fois que l'entreprise a bien cerné le caractère de l'animal, les attentes et les impératifs, du client la planificatrice travaille sur les possibilités de prise en charge de la prestation parmi des familles d'accueil recrutées, formées et encadrées par la société. Ensuite, elle envoie au client et au petsitter le devis et les caractéristiques du séjour. Le client devra renvoyer par email le devis signé ainsi que la fiche détaillée de l'animal qui est partie entière du contrat de prestation.

Etape 3 : la rencontre préalable : Une rencontre entre le client et le petsitter est impérative sauf dérogation contraire de l'entreprise.

Le client s'engage à contacter Domianim immédiatement si :

- le client ne peut rencontrer le petsitter rapidement du fait de ce dernier.
- le petsitter ne lui convient pas pour une raison valable et/ou s'il y a incompatibilité entre les animaux du client et ceux possédés ou en garde chez le petsitter.

En cas de non-respect par le client des obligations de l'étape 3, entraînant l'impossibilité pour le petsitter de réaliser sa prestation, aucun remboursement des frais payés à l'EIRL Grosfilley Domianim ne pourra être réalisé.

5.2. Suivi de votre réservation – modification de réservation

Une fois la rencontre réalisée entre le client et le petsitter, vous devrez valider le devis par signature et retour par email à l'adresse domianim@orange.fr ou en apportant la modification avec la planificatrice directement par téléphone au 0561409217. Dans la mesure du possible, la modification de date se fera dans la même famille et selon le taux de remplissage du petsitter initial. La modification de famille d'accueil ne pourra se faire selon les disponibilités de chacune d'entre elles.

5.3. Annulation de réservation

1). A titre exceptionnel, si le client annule occasionnellement les réservations « une fois par saison » l'annulation ne donnera pas lieu à paiement et sera offerte au client.

En revanche, ni le client ni le petsitter pourra demander un autre dédommagement.

2). Annulations répétées :

Si le client annule de façon répétée une réservation ; celle-ci sera facturée au client. A partir de 3 annulations répétées et payées dans une année, le client se verra signifié son exclusion de Domianim.

Article 6 – Les obligations du client :

Lors de sa réservation, le client s'engage à déclarer à l'EIRL Grosfilley Domianim toutes les caractéristiques de ses animaux.

Il doit notamment indiquer : les comportements particuliers suivants : animal agressif, animal malade, animal sale (faisant ses besoins à l'intérieur), animal fugueur, animal escaladeur, animal destructeur (faisant des bêtises), animal pleureur, chien aboyeur, chat miauleur, la sociabilité de l'animal, ses réactions vis-à-vis des enfants...

Le client se doit également de fournir le carnet de santé de son animal et tout document le concernant. Le client est informé que le non-respect de ces obligations pourra entraîner un refus de garde par le petsitter. Dans ce cas, aucun remboursement des frais versés ne pourra être réalisé.

Si l'animal gardé se révèle agressif ou présentant tout comportement anormal rendant la garde impossible, le petsitter pourra résilier l'accord qui le lie au client. Dans ce cas, le client devra récupérer le jour même ses animaux à ses frais. Dans le cas contraire, le client autorise L'EIRL Grosfilley Domianim et le petsitter à les placer en pension, dans un refuge ou une association à ses frais. Le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ni avoir pour les frais versés à L'EIRL Grosfilley Domianim.

Il est en outre rappelé aux clients que le site www.domianim.com et que l'EIRL Grosfilley Domianim accepte les chiens de catégorie I ou II à condition que ces derniers n'aient pas une fonction utilitaire, qu'ils soient en règle par rapport à la législation en vigueur. En revanche, l'EIRL Grosfilley Domianim ne garde aucun chien quel que soit sa race qui est un chien dit d'utilité à l'exception des chiens-guides d'aveugle ou d'assistance.

Article 7 - Tarifs

Les prix des services proposés via notre site sont ceux diffusés au jour de la passation de la réservation. Ils sont exprimés en Euros TTC. Le prix total de votre commande (prix des services) est celui qui vous est indiqué dans la confirmation de la commande qui vous est adressée par courrier électronique.

Article 8 - Conditions de paiement

Modalités de règlement :

Le client pourra payer ses prestations soit par :

- chèque bancaire lors de la récupération de son animal auprès du petsitter.
- virement bancaire ou postal sur le compte de l'EIRL Grosfilley Domianim.
- CESU préfinancé auprès du petsitter.

Les tarifs tiennent compte des réductions et des avantages fiscaux en vigueur.

Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard calculées au taux de 11 % du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, qui seront acquises automatiquement et de plein droit, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que nous ou le vendeur serions en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En cas de non-respect

des conditions de paiement figurant ci-dessus, nous nous réservons en outre le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours.

Article 9 - Responsabilité du fournisseur - Garantie

Il est ici rappelé que l'EIRL Grosfilley Domianim n'est qu'un intermédiaire entre des membres non professionnels et des consommateurs utilisateurs du site Domianim et des services proposés.

Article 10 - Force majeure

Nous ne pouvons être tenus responsables d'aucun manquement à nos obligations au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisation ayant pour cause des faits échappant à notre contrôle et/ou résultant d'un cas de force majeure. Les cas de force majeure comprendront notamment, outre les cas reconnus par la jurisprudence, toutes catastrophes naturelles, tous actes de guerre, atteintes à l'ordre public, épidémies, incendies, inondations et autres désastres, tous actes gouvernementaux, toutes grèves, lock-out.

Article 11 - Droit applicable - Médiation - Litiges

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis, à défaut de résolution amiable, aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun, y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

Le client est informé qu'il peut en tout état de cause, après avoir sollicité auprès de l'EIRL Grosfilley Domianim, un règlement amiable du litige, recourir à une médiation conventionnelle, auprès d'un médiateur à la consommation agréé par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation. Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de :

SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost

Site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>,

Email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Article 12 – Cession du droit à l'image :

En publiant des photos sur notre site www.domianim.com, le petsitter et/ou client autorise à titre gracieux l'EIRL Grosfilley Domianim à fixer et à reproduire son image ou sa photographie ainsi qu'à la modifier et à l'utiliser dans le cadre de la création et l'exploitation de sites Internet et produits commerciaux.